

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Madame Catherine LE FLOC'H**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de conventions avec le CEA tech pour le financement du personnel et des travaux d'aménagement de la Plateforme Régionale de Transfert Technologique (PRTT) à Quimper.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2017 a validé la principe d'une participation financière de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la création d'une Plateforme Régionale de Transfert Technologique (PRTT) à Quimper et la signature d'une convention cadre entre le CEA, la Région Bretagne, le Département du Finistère et QBO. Il convient aujourd'hui conformément à cette convention cadre, de valider le financement des travaux d'aménagement de la Plateforme Régionale de Transfert Technologique » (PRTT) à Quimper et d'autoriser la signature de convention de financement de ces travaux ainsi que de celle de l'équipe cœur.

Les services du CEA Tech sont accueillis depuis le début de l'année 2018 au sein de la pépinière des innovations où lui sont réservés trois bureaux. Cette première implantation sera suivie à la fin de l'année 2018 par l'implantation dans la seconde pépinière d'entreprises où leur seront mis à disposition 7 bureaux et un atelier de 150 m² qui sera transformé en showroom de démonstration des activités du CEA Tech à destination des entreprises du territoire.

1/ Travaux d'aménagement de la future PRTT au sein de la pépinière d'entreprises.

L'implantation sur ces 2 sites nécessite des travaux : sécurisation des locaux, aménagements, mise en œuvre de réseaux informatiques pour un montant estimé à 510 000 €. La convention cadre prévoit un financement de ce projet par le Département du Finistère pour un montant de 206 250 € et par Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 303 750 €.

Il convient aujourd'hui de valider le projet de convention qui précise les modalités de financement de ces travaux prévus sur les exercices 2018 et 2019 sur la base du versement

d'un acompte de 50% en 2018 et du solde l'année suivante au vu des justificatifs certifiés de dépenses.

2/ Financement de l'équipe cœur pour les années 2017 et 2018.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2017 a validé le principe du financement de l'équipe cœur jusqu'au 31 décembre 2018. Ce sont les salariés du CEA Tech implantés à Quimper, ainsi que les salariés du CEA Tech qui ont rencontré les entreprises de Bretagne depuis début 2017.

Il convient aujourd'hui de valider le projet de convention qui précise les modalités de financement de ces dépenses par la Région Bretagne pour un montant de 377 500 € par la Région Bretagne et 377 500 € par QBO sur les bases suivantes :

- au plus tard le 30 avril 2018 : 150 000 € concernant les dépenses éligibles réalisées sur l'exercice 2017 ;
- à compter du 30 avril 2018 : versement d'une avance de 182 000 € (correspondant à 80% de la subvention prévue sur 2018), sur présentation d'un courrier de demande du CEA ;
- le solde, au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées sur l'exercice 2018, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et d'une attestation de service fait émise par les services de Quimper Bretagne Occidentale, établie au vu du rapport d'exécution du projet prévu à l'article 8 de la présente convention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider la participation financière de financement des travaux d'aménagement des locaux du CEA Tech pour un montant de 303 750 € ;
- 2 – de valider la participation financière de financement de l'équipe cœur pour un montant de 377 500 € pour les années 2017 et 2018 ;
- 3 – d'autoriser monsieur le président à signer les conventions de financement des travaux d'aménagement des locaux du CEA Tech ;
- 4 – d'autoriser monsieur le président à signer la convention de financement de l'équipe cœur pour les années 2017 et 2018.